



## Entreprises sans délégation syndicale

Qui s'engagent à organiser leurs formations via le Cefora



A renvoyer avant  
le 31 mai 2019

Enregistrez-vous en ligne via le site web [www.sfonds200.be](http://www.sfonds200.be)  
ou renvoyez ce document par la poste :  
au Fonds social de la CPAB, Rue des Sols 8, 1000 Bruxelles

Nom de l'entreprise: .....

Rue: ..... N°: ..... Boîte: .....

Localité: ..... Code postal: .....

Téléphone: ..... Fax: .....

E-mail: .....

N°ONSS :    -        -

L'entreprise s'engage à souscrire le droit à la formation prévu dans la CCT du 13 décembre 2018, et à organiser ses formations via le Cefora.

Signature de l'employeur: .....

Date : .....

Cachet de l'entreprise: .....

Nom: .....

Fonction: .....